



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 17
présents : 10
votants : 14

L'an deux mille vingt quatre
Le seize mai à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune de Fussy, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire

Date de convocation : 10 mai 2024 - Affiché le 10 mai 2024

Étaient présents :

Mme Marie-Noëlle BEAU, Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, Mme Laure GALLOIS, Mme Sandrine GAUCHÉ, M. Philippe JARRY, M. Serge LANCEN, M. Wilfrid LAUFRAIS, Mme Marianne POUMEROL M. Pascal TISSIER

Étaient excusés :

M. Etienne MONS qui a donné pouvoir à M. Philippe JARRY
Mme Agnès ROYAU qui a donné pouvoir à Mme Marianne POUMEROL
M. Tony MATHEY qui a donné pouvoir à M. Denis COQUERY
M. Alain PHILOREAU qui a donné pouvoir à Mme Marie-Claude BUREAU
Mme Nelly BONIN,

Etaient absents : M. William BIDON-PARARD, Mme Isabelle DEUSS

M. Wilfrid LAUFRAIS est élu secrétaire de séance.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE n°1 – BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n°2024- du 12 avril 2024 relative à 'approbation du budget primitif 2024

Considérant que dans la nomenclature budgétaire et comptable M57, les articles de cession ne doivent pas figurer au budget.

Il est nécessaire de modifier le budget comme suit :

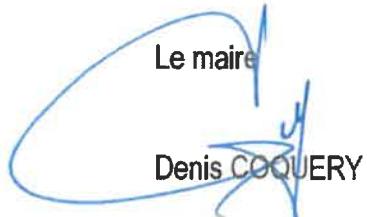
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-73111 : Impôts directs locaux				35 000 €
TOTAL R 731 : Fiscalité Locale				35 000 €
R-7751 : Produits des cessions immobilisations (hors ASA)			35 000 €	
TOTAL R77 : Produits spécifiques				
Total FONCTIONNEMENT			35 000 €	35 000 €

TOTAL GÉNÉRAL	0,00 €	Accusé de réception en préfecture 018-211800974-20240516-DELIB2024-20-BP Date de réception préfecture : 21/05/2024
----------------------	---------------	--

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve cette décision modificative n°1 sur le budget communal 2024.
- Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Fussy, le 17 mai 2024

Le maire

Denis COQUERY



M. le secrétaire de séance

Wilfrid LAUFRAIS



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours en annulation pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa notification ou publication.

VOTE à l'unanimité

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Diffusion sur le site internet de la commune le 21 mai 2024

Transmis au contrôle de légalité le 21 mai 2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 17

présents : 10

votants : 14

L'an deux mille vingt quatre

Le seize mai à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune de Fussy, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire

Date de convocation : 10 mai 2024 - Affiché le 10 mai 2024

Étaient présents :

Mme Marie-Noëlle BEAU, Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, Mme Laure GALLOIS, Mme Sandrine GAUCHÉ, M. Philippe JARRY, M. Serge LANCEN, M. Wilfrid LAUFRAIS, Mme Marianne POUMEROL M. Pascal TISSIER

Étaient excusés :

M. Etienne MONS qui a donné pouvoir à M. Philippe JARRY

Mme Agnès ROYAU qui a donné pouvoir à Mme Marianne POUMEROL

M. Tony MATHEY qui a donné pouvoir à M. Denis COQUERY

M. Alain PHILOREAU qui a donné pouvoir à Mme Marie-Claude BUREAU

Mme Nelly BONIN,

Etaient absents : M. William BIDON-PARARD, Mme Isabelle DEUSS

M. Wilfrid LAUFRAIS est élu secrétaire de séance.

OBJET : FONDS SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT 2024

Comme les années précédentes, la commune est sollicitée pour participer au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement qui regroupe depuis le transfert de compétences consécutif à la loi de décentralisation de 2004, les aides au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone, en direction des personnes défavorisées.

Pour l'année 2023, les aides attribuées par le F.S.L. pour les ménages de Fussy ont été les suivantes :

Logement : 2 ménages pour un montant de : 769 €

Energie : 1 ménage, pour un montant de : 77 €

Eau : 2 ménages pour un montant de : 170 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal répond favorablement à la demande du Conseil Départemental et vote, à l'unanimité, une participation au fonds de solidarité logement pour l'exercice 2024, d'un montant de 1 700 €. Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires

Fait à Fussy, le 17 mai 2024

Le maire

Denis COQUERY



M. le secrétaire de séance

Wilfrid LAUFRAIS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours en annulation pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa notification ou publication.

Accuse de réception en préfecture
018-211800974-20240516-DELIB2024-21-DE

Date de réception préfecture : 21/05/2024

Abstentions : 0

VOTE à l'unanimité

Pour : 14

Contre : 0

Diffusion sur le site internet de la commune le 21 mai 2024

Transmis au contrôle de légalité le 21 mai 2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 17

présents : 10

votants : 14

L'an deux mille vingt quatre

Le seize mai à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune de Fussy, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire

Date de convocation : 10 mai 2024 - Affiché le 10 mai 2024

Étaient présents :

Mme Marie-Noëlle BEAU, Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, Mme Laure GALLOIS, Mme Sandrine GAUCHÉ, M. Philippe JARRY, M. Serge LANCIEN, M. Wilfrid LAUFRAIS, Mme Marianne POUMEROL M. Pascal TISSIER

Étaient excusés :

M. Etienne MONS qui a donné pouvoir à M. Philippe JARRY
Mme Agnès ROYAU qui a donné pouvoir à Mme Marianne POUMEROL
M. Tony MATHEY qui a donné pouvoir à M. Denis COQUERY
M. Alain PHILOREAU qui a donné pouvoir à Mme Marie-Claude BUREAU
Mme Nelly BONIN,

Etaient absents : M. William BIDON-PARARD, Mme Isabelle DEUSS

M. Wilfrid LAUFRAIS est élu secrétaire de séance.

OBJET : SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2024

➤ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

➤ Vu le budget voté le 11 avril 2024

Considérant que chaque subvention aux associations pour être versée doit être autorisée nominativement par le conseil municipal dans le cadre de l'enveloppe votée au budget soit 13 000 € ;

Après en avoir DELIBERE, Le Conseil Municipal à l'unanimité attribue les subventions aux associations pour 2024 selon le tableau ci-dessous :

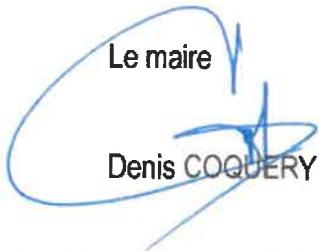
ASSOCIATIONS	2024
Coopérative de l'Ecole	2 900 €
Spectacle Ecole	1 000 €
La Récré Musicale	2 500 €
Football Club FSMV	2 000 €
Sports Loisirs Détente	500 €
ADMR	500 €
Ecole de natation - Saint Martin d'Auxigny	200 €
Amicale des Anciens Elus du canton de St Martin d'Auxigny	200 €
Amis de la Bibliothèque du Cher	300 €

Accusé de réception en préfecture
018-211800974-20240516-DELIB2024-22-DE
Date de réception préfecture : 24/05/2024

VMEH (Visite des malades en établissement hospitalier)	100 €
C.D.U.A.R.D.	70 €
Totaux de l'année	10 100 €

Et charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Fussy, le 17 mai 2024

Le maire

Denis COQUERY



M. le secrétaire de séance

Wilfrid LAUFRAIS



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours en annulation pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa notification ou publication.

VOTE à l'unanimité

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Diffusion sur le site internet de la commune le 21 mai 2024

Transmis au contrôle de légalité le 21 mai 2024